



Parc National W – Bénin

Alfakoara, B.P:75 Kandi, Bénin

www.africanparks.org

DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION N° DP/APN/PNW/2023/05/002	
Date	19/05/2023
Reference de la demande de proposition	DP/APN/PNW/2023/05/002
Objet de la demande de la demande de proposition	Sélection de prestataires pour la mise en place d'un accord cadre relatif aux travaux d'études et de réalisation de barrages communautaires dans le Parc W et sa périphérie.
Pays	Benin
Nature de la commande	Marché de travaux
Autorité contractante	Parc National du W Benin
Durée du contrat	Accord cadre a marché subséquents pour une durée de 02 ans

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1- OBJET

African Parks est une organisation à but non lucratif de conservation directement responsable de la réhabilitation et de la gestion à long terme des aires protégées en partenariat avec les gouvernements et les communautés locales. À ce jour, African Parks gère 22 parcs nationaux et aires protégées dans 12 pays, couvrant plus de 20 millions d'hectares en Angola, Bénin, République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo, Malawi, Mozambique, République du Congo, Rwanda, Soudan du Sud, Zambie et Zimbabwe. C'est la plus grande et la plus écologiquement diversifiée des ONG sur le continent. Notre objectif fondamental est de réhabiliter chaque parc et de le rendre écologiquement, socialement et financièrement durable pour l'avenir. Au Bénin, African Parks gère directement le parc national de Pendjari depuis 2017 et le complexe de parcs W Benin depuis juin 2020.

Cette demande de proposition vise à la sélection de prestataires pour la mise en place d'un accord cadre relatif aux travaux d'études et de réalisation de barrages communautaires dans le Parc W et sa périphérie.

La première phase de ce contrat-cadre, qui s'étalera sur une période d'un an, sera dédiée aux travaux d'études et de réalisation de barrages communautaires à Soroko, localisé dans la commune de Banikoara.

2- DUREE DE L'ACCORD CADRE

L'accord-cadre sera passé avec un nombre de **trois (3)** titulaires au maximum sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres satisfaisantes. La durée de l'accord cadre sera de deux (2) ans renouvelables une (1) fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans

La première phase de ce contrat-cadre, qui s'étalera sur une période d'un an, sera dédiée aux travaux d'études et de réalisation de barrages communautaires à Soroko, localisé dans la commune de Banikoara

3- DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est fixé à **45 jours** selon le calendrier défini au point 8 des TDRs en annexe. Les travaux doivent démarrer au plus tard, deux (02) semaines après attribution du marché et signature du contrat

4- DATE LIMITE DE DEPOT DES SOUMISSIONS

Les dossiers de soumissions peuvent être déposés à la Direction du Parc National du W Bénin, sise à Alfakoara ou Kandi Direction de la CENAGREF ou au Bureau de l'ONG African Parks, Bénin – Cotonou sis aux champs de foire, dans l'enceinte de l'immeuble NOCIBE **au plus tard le 05 Juin 2023 à 17 heures précise.**

5- DELAI D'ENGAGEMENT.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de remise des soumissions.

6- CONDITION DE GARANTIE

Le prestataire garantit que les travaux de construction du barrage seront réalisés conformément aux normes et réglementations en vigueur, en respectant les règles de l'art et les bonnes pratiques professionnelles.

Le prestataire s'engage également à fournir une garantie de bon fonctionnement des équipements installés pendant une période minimale de douze mois à compter de la réception définitive des travaux.

En cas de non-conformité constatée dans les douze mois suivant la réception définitive des travaux, le prestataire s'engage à prendre en charge les coûts liés à la remise en état des équipements et à la réparation des dommages éventuels causés aux tiers.

7- CONDITION DE PARTICIPATION

La présente consultation est ouverte aux entreprises exerçant dans le domaine et répondant aux exigences professionnelles formulées dans les TdRs.

8- CORRESPONDANCES ET CLARIFICATIONS

Pour toutes questions ayant trait à la présente demande de cotation, veuillez adresser vos correspondances, par courrier ou e-mail au Parc National du W Benin, en mentionnant clairement la référence de la demande de proposition dans l'objet, aux adresses email suivantes : norberto@africanparks.org ; issifous@africanparks.org ; awaser@africanparks.org au plus tard le 30 Mai 2023 à 17 heures précise.

9- PRESENTATION DES OFFRES

Présentation et conditions de soumission des offres techniques et financières

Les soumissionnaires répondant aux profils exigés doivent proposer une offre technique et une offre financière

Offre technique

L'offre technique comprend la partie administrative « Partie A » et la partie technique « Partie B ».

La Partie A comprend les documents éliminatoires suivants :

- Une lettre de soumission de l'offre technique datée, signée et adressée au Directeur du Parc National du W. **Toute mention du coût de la prestation dans ladite lettre disqualifie le candidat ;**
- Une copie du registre de commerce de l'entreprise en cours de validité ;
- Une attestation de non faillite
- Une copie de l'attestation IFU de l'entreprise ;
- Une copie du relevé bancaire de l'entreprise ;
- Les copies des attestations IFU et pièces d'identité des membres de l'équipe de travail ;
- Les pièces d'identité en cours de validité de chaque membre de l'équipe de travail ;
- L'attestation fiscale datée de moins de trois (03) mois ;
- **La partie technique nommée « Partie B » devra comporter :**
- Présentation de l'approche méthodologique à utiliser pour conduire les travaux ;
- Organisation du travail et le chronogramme d'exécution des tâches ;
- Présentation des membres de l'équipe d'experts à utiliser en précisant : leurs noms et prénoms, leurs fonctions et tâches clés dans l'exécution des travaux ;
- Présentation détaillée du Prestataire, de ses expériences et qualifications pertinentes en lien avec la mission ;
- Présentation détaillée de matériels, équipements, engins et matériaux qui seront utilisés ;
- Curriculum vitae détaillés datés et signés par chaque membre de l'équipe d'experts, mettant en relief exclusivement les qualifications professionnelles pertinentes en rapport avec sa fonction pour la réalisation des travaux ;
- Copies certifiées des preuves des qualifications et expériences du Prestataire (5 attestations de bonnes fins d'exécution de marchés similaires réalisés au cours des 5 dernières années ;
- Copies certifiées des preuves de la qualification de chaque membre de l'équipe du travail présentées dans leurs CV.
- Copie des preuves des expériences de missions similaires des membres de l'équipes (5 attestations de travail ou de bonne fin d'exécutions pour des missions similaires déjà réalisées)

La partie A de l'offre technique est sujette à un examen préliminaire lors du dépouillement avant la partie B.

Offre financière

L'offre financière comprend obligatoirement :

- Une lettre de soumission de l'offre financière datée, signée et adressée au Directeur du Parc National W. Elle devra préciser, l'objet de la prestation, le coût total de la prestation en monnaie locale (franc CFA), en lettres et en chiffres ;
- Le bordereau des coûts unitaires en lettres et en chiffres ;
- Le devis quantitatif et estimatif (DQE) du coût de la prestation. **En cas de différence entre les montants en lettres et en chiffres du coût total de la prestation, le montant en lettres correspondant sera considéré pour l'évaluation de l'offre financière.**

10- EVALUATION DES OFFRES

La soumission de toutes les pièces exigées dans la partie A de l'offre technique est obligatoire et l'absence de l'une d'entre elles est éliminatoire. La partie B de l'offre technique soumise sera donc évaluée sur la base de la grille d'évaluation présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 1: Grille d'évaluation de l'offre technique par lot de marché

N°	Critères d'évaluation	Niveau d'appréciation	Note maximale
1	Présentation de l’approche méthodologique	Bonne	18
		Moyenne	7
		Faible	3
2	Organisation du travail	Bonne	10
		Moyenne	6
		Faible	3
2	Chronogramme d’exécution des tâches	Bonne	10
		Moyenne	6
		Faible	3
4	Pertinence des expériences de l’entreprise (cf. présentation de l’entreprise)	Bonne	10
		Moyenne	6
		Faible	3
5	Pertinence de la liste des postes d’experts proposés	Bonne	10
		Moyenne	6
		Faible	3
8	CV signés et datés des experts (tous les CV doivent être signés et datés par les experts pour avoir 02 points. Sinon donner 0 point)	Oui	2
		Non	0
6	Pertinence des expériences des experts (via les CV des experts proposés). <i>Donner l’appréciation par expert en suivant le barème. Note du candidat = Somme des notes reçues par les experts proposés/Nombre d’experts proposés</i>	Bonne	10
		Moyenne	6
		Faible	3
7	Pertinence des matériels, équipements et/ou matériaux à utiliser	Bonne	10
		Moyenne	6
		Faible	3
		Non	0
8	Preuves certifiées des expériences de l’entreprise mentionnées dans la présentation de l’entreprise	0 preuve	0 à 5 (1 point par preuve)
		01-02 preuves	
		03-05 expériences	
		05 expériences et plus	10
9	Preuves certifiées des expériences des experts. <i>Donner l’appréciation par expert en suivant le barème. Note du candidat = Somme des notes reçues par les experts proposés/Nombre d’experts proposés</i>	0 preuve	0 à 5 (1 point par preuve)
		01-02 preuves	
		03-05 expériences	
		05 expériences et plus	10
TOTAL			100

Pour l'évaluation des offres financières, la formule à utiliser pour déterminer les scores est la suivante : $\text{Montant du moins disant} \times 100 / \text{montant du soumissionnaire qui est évalué}$. Le montant du moins disant obtient la note maximale qui est égale à 100 points.

Seules offres financières des candidats dont les offres techniques ont obtenu une note supérieure ou égale à 70 points sur un total de 100 points seront ouvertes et évaluées.

Chaque candidat devra soumettre son dossier de candidature comme suit :

Un pli fermé comportant 04 exemplaires imprimés (01 original et 03 copies mentionnés comme tels) et 01 clé USB comportant l'offre technique. Le pli devra porter la mention « OFFRE TECHNIQUE » ;

Un autre pli fermé comportant 04 exemplaires imprimés (01 original et 03 copies mentionnés comme tels) et 01 clé USB de comportant l'offre financière. Le pli devra porter la mention « OFFRE FINANCIERE » ;

Un pli fermé comportant les plis « OFFRE TECHNIQUE » et « OFFRE FINANCIERE ». Ce pli devra porter au centre, la mention suivante : « **Candidature pour la réalisation des travaux d'étude et construction de barrage de Soroko** » et coin droit en bas la mention « **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT** »

African Parks, se réserve le droit de donner aucune suite à la présente demande de propositions des offres techniques et financière.

11- REGIME FISCAL

Toutes les prestations et acquisitions sur financement de African Parks sont exonérées de tous droits de douane, impôts et taxes et autres charges fiscales (y compris la TVA) conformément à l'art 15 de l'accord de siège entre le gouvernement Béninois et l'ONG African Parks.

12- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Après évaluation et comparaison des offres, le PNW-Bénin décidera de l'attribution des marchés et notifiera le ou les soumissionnaires retenu(s) par courrier avis de réception ou par remise contre émargements, que son (leurs) offre(s) a (ont) été acceptée(s).

Les soumissionnaires non sélectionnés seront informés de la décision prise. Cette décision sera sans appel ni recours. Le PNW- Bénin retiendra dans ses archives les dossiers des soumissionnaires non adjudiqués.

Le PNW Bénin se réserve le droit d'inspecter l'existence physique et l'installation du soumissionnaire au préalable (avant l'attribution du marché), et à tout moment pendant l'exécution du contrat.

À tout moment et avant la date limite du dépôt des offres, le PNW Bénin se réserve le droit de modifier le dossier de demande de cotation, pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier de demande de cotation et sera communiqué par écrit ou par e-mail à tous les soumissionnaires qui ont reçu le dossier de demande de cotation.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, le PNW Bénin a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

Le PNW Bénin se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure de demande de cotation et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du (ou des) soumissionnaire(s) affecté(s) des raisons de sa décision.

Après dépouillement et évaluation par le PNW Bénin, un procès-verbal comprenant un rapport détaillé de l'évaluation faite, la comparaison des offres ainsi qu'une proposition d'attribution motivée seront rédigés.

13- CONFORMITES AVEC LES TEXTES LEGAUX

Au cours de l'exécution des obligations stipulées dans le cadre de la présente demande de cotation, le soumissionnaire devra s'assurer qu'il respecte toutes les lois en vigueur (y compris, sans y être limité, tous statuts, décrets, ordonnances, notes administratives, règlements, régulations et autres directives, règles et instructions ayant des effets légaux obligatoires), et sera seul responsable pour tous les coûts, risques et retards engendrés par leur exécution ou leur manquement.

Le fait de soumissionner à cet « Appel d'Offres » engage le soumissionnaire à respecter et à accepter les termes de ce document de soumission.

14- AUTRES DISPOSITIONS

Toute manœuvre frauduleuse d'un soumissionnaire (tentative de corruption, versement de commissions, etc.) envers un employé de APN entrainera automatiquement l'élimination du soumissionnaire, ou l'annulation du contrat, et conduira à sa radiation dans la liste des fournisseurs pré qualifiés de l'ONG.

African Parks, Benin
Directeur du Parc National W, Benin



Abel Aziz BELLO

**ETUDE ET REALISATION DU BARRAGE COMMUNAUTAIRE
DE SOROKO DANS LA COMMUNE DE
BANI KOARA- PARC NATIONAL W BENIN**

TERMES DE REFERENCE



Mai 2023



1) CONTEXTE

Fondée en 2000 en réponse au déclin dramatique d'aires protégées résultant d'une mauvaise gestion et du manque de financements, African Parks utilise une approche entrepreneuriale claire pour préserver la faune et les zones sauvages qui restent encore en Afrique, sécuriser de vastes paysages et mener les activités nécessaires pour protéger les parcs. Il construit et entretient chaque année les infrastructures nécessaires dans toutes ses zones protégées.

En Juin 2020, le Gouvernement du Bénin s'est engagé significativement et à long terme pour la sécurisation du Parc National du W-Bénin en partenariat avec African Parks et les communautés locales, afin d'assurer la protection de la biodiversité et la durabilité des écosystèmes au bénéfice des populations.

Partie la plus vaste intégrante du parc régional W, le Parc National du W-Bénin est une zone protégée et un site du patrimoine mondial de l'UNESCO malheureusement en déclin en raison du braconnage, de l'extraction non durable des ressources, du pastoralisme, des pratiques agricoles et la crise sécuritaire qui n'est pas favorable au développement socio-économique et comporte un risque élevé pour la sauvegarde de la biodiversité. La résolution de ces problèmes nécessite un certain nombre d'actions, notamment le renforcement de la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées tout en améliorant les infrastructures pour une accessibilité efficace permettant des activités de développement socio-économique pour les communautés riveraines. Pour ce faire, African Parks a identifié un besoin urgent de réaménager des infrastructures sociocommunautaires de base dont la construction du barrage communautaires de Soroko dans la commune de Banikoara.

Les présents Termes de Référence sont rédigés pour servir de guideline au recrutement d'un entrepreneur/consultant dévoué à la tâche qui fera une proposition technique et financière pour l'exécution des travaux.

2) EMPLACEMENT

Les travaux d'étude et de construction du barrage communautaire seront faits dans la commune de Banikoara, département de l'Alibori, et précisément à Soroko.

3) PRODUITS LIVRABLES CLES

Pour ce projet, il est attendu :

- i. Un dossier d'exécution validé et approuvé après les études de terrain avant le démarrage des travaux
- ii. Une méthodologie de mise en œuvre des travaux avec un planning d'exécution intégrant le personnel clé
- iii. La construction du barrage communautaire de Soroko
- iv. Rapport de fin d'exécution des travaux

4) QUALIFICATIONS-COMPETENCES –EXPERIENCES REQUISES

Le prestataire devra disposer dans son équipe pour la réalisation de cette mission de :

No.	Poste	Nombre d'années d'expérience générale	Nombre d'années d'expérience similaire
1	Directeur des Travaux, Ingénieur Génie Rural/ Génie Civil ou équivalent	15	5
2	Chef Chantier, Technicien supérieur Génie Rural/ Génie civil,	10	5
3	Brigade topographique avec un opérateur topographe comme chef d'équipe	5	3

5) ETENDU DU TRAVAIL – RESULTATS CLES

Sous la responsabilité du Responsable des Infrastructures du Parc, le consultant assurera :

- La mise à disposition d'un dossier d'exécution validé et approuvé avant le démarrage des travaux ;
- Elaboration d'une méthodologie de mise en œuvre des travaux :
 - ✓ Etude de terrain pour identifier le meilleur positionnement de l'ouvrage
 - ✓ Elaboration des fiches techniques
 - ✓ Elaboration du planning d'exécution intégrant le personnel clé ;
- L'étude et la réalisation du barrage communautaire de Soroko ;
- Rapport de fin d'exécution des travaux

5.1 Elaboration des dossiers d'exécution

- Produire les plans détaillés d'exécution avec les diverses cotes.

5.2 La méthodologie d'exécution

- Fiches techniques indicatives

LOCALISATION	
Site	Soroko
Arrondissement	Soroko
Commune	Banikoara
Département	Alibori
Coordonnées géographiques	11.340868 / 002.362088
BASSIN VERSANT	
Superficie	
Périmètre	
Pluie annuelle	
Débit de projet	

CUVETTE	
Altitude PEN	
Altitude PHE	
Capacité au PEN	
Surface au PEN	
DIGUE	
Type	
Altitude crête	
Largeur crête	
Pente du talus amont = Pente du talus aval	
Longueur	
Hauteur maximale	
EVACUATEUR DE CRUES	
Nombre	
Position	
Type et constitution	
Altitude crête	
Seuil déversant	
Fruit du parement	
Longueur	
Bassin de dissipation	
Diguette de protection	

- Fournir le planning de déploiement du personnel et des équipements et respecter le périmètre de travail ; fournir les plannings d'exécution des travaux.

5.3 Rapport de fin d'exécution des travaux

L'entrepreneur mettra à la disposition du Parc National W le rapport de fin d'exécution des travaux intégrant les plans de recollement.

6) MATERIELS/MATERIELS

No.	Type de matériel et caractéristiques	Nombre min. requis
1	Bulldozer type Bulldozer type D6 ou D7	1
2	Pelle hydraulique	1
3	Chargeuse	1
4	Camions benne	04
5	Compacteur pied mouton	01
6	Ensemble de petits matériels (brouettes, motopompe, pioches	01
7	Equiptement d'appareils topographiques	01

7) PROPOSITION FINANCIERE

NO	DÉSIGNATION	UNITÉ	QUANTITÉ	PU (CFA)	MONTANT TOTAL
1	Etudes techniques et dossier d'exécution	FF	1		
2	Travaux de réalisation du barrage de Soroko	FF	1		
3	Rapport final d'exécution et plans de recollement	FF	1		
	Montant Total				

8) DUREE ET CALENDRIER

Activités	Dates
Etude de terrain et dépôt des offres techniques et financières	18 Mai au 05 Juin 2023
Comparaison des offres et identification du prestataire sélectionné	10 au 15 Juin 2023
Dépôt du dossier d'exécution (à valider avant le début des travaux)	20 Juin au 25 Juin 2023
Début des travaux	15 Octobre 2023
Rapport de fin d'exécution des travaux et réception de l'ouvrage	30 Novembre 2023

Préparés par :

Noms	Titres	Signatures	Date
Awase Thierry RADJI	Directeur des Operations, PNW		19/05/2023
Issifou SAMBO ALOU	Directeur des Actions Périphériques, PNW		19/05/2023